



LES EMPLOYEURS DU SECTEUR DES TAXIS REFUSENT DE DONNER 1,1% SUR LE SALAIRE BRUT

Lors des négociations sectorielles dans le secteur des taxis, les employeurs ont refusé de parvenir à un accord sectoriel acceptable. L'AIP prévoit une marge salariale de 1,1 % des salaires bruts. Les employeurs ne veulent pas en tenir compte et sont en faveur d'une augmentation de la rémunération nette du RGPT. Il s'agit d'une fraude, car cette indemnité nette n'entre pas dans le calcul de l'indemnité en cas de maladie, de congés payés, de pension ou d'accident du travail.

Dans la proposition des employeurs, par exemple, les conducteurs qui ne réalisent pas leur chiffre d'affaires et qui dépendent donc du revenu mensuel minimum recevront chaque mois une maigre augmentation de 5 cents par jour de l'allocation RGPT. Sur une base mensuelle, cela signifie une augmentation de 80 cents.

LES SYNDICATS ETAIENT PRÊTS À FAIRE DES COMPROMIS

Dans tous les secteurs, la marge salariale de 1,1 % est affectée de manière optimale aux salaires bruts. Bien qu'en tant que syndicats, nous sommes fondamentalement opposés à la conversion de la marge salariale en rémunération nette, nous nous sommes montrés disposés à obtenir une augmentation acceptable de la rémunération du RGPT. Mais seulement si cela conduit à une augmentation nette perceptible. Malheureusement, les employeurs se sont obstinément entêtés à insister sur leur propre proposition. C'est là que le dialogue social a pris fin.

PAS POUR RIEN

Bien que nous ne soyons pas parvenus à un accord sur la marge salariale, nous avons fait un certain nombre de pas en avant dans ce secteur déjà défavorisé. Après des négociations difficiles, les employeurs se sont mis d'accord sur une indemnité de vélo pour les employés qui viennent travailler à vélo, un système de troisième payeur pour les employés qui viennent travailler en transports publics et une augmentation de la prime syndicale à 145€ répartie sur deux ans.

PREAVIS DE GRÈVE

Si le fait de parler n'aide pas, il faut agir. Sur le front syndical commun, nous avons donc déposé un préavis de grève, avec des actions possibles en conséquence. La FGTB-UBT, la CSC Transcom et la CGSLB restent toutefois disposés à poursuivre les négociations afin de parvenir à un accord sectoriel acceptable.

**EN FIN DE COMPTE, NOUS COMPTONS SUR VOTRE SOUTIEN POUR AGIR ET NOUS DEVONS
ACCROÎTRE LA PRESSION SUR LA FEDERATION PATRONALE !**

